

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75059

Objet

AVENANT N° 3 A LA
CONVENTION AIR/PARIS

DATE DE CONVOCATION

23 JUIN 1975

DATE D'AFFICHAGE

23 JUIN 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante quinze
le vingt sept juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR,
BUCHET, STIPAL, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,
BROTREAU, BERLAND, BOUCHET, DELAIR, BARRIERE, PAPEAU, BOUTET,
Me TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.Mme FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM.Melle FOUCHÉ .M. COLLE, M. MONTRON, M. RIVIERE,
Dr. DOMECCO Madame BIDEAU,

Monsieur DELAIE a été élu Secrétaire.

M. BOUQUET, Directeur des Programmes à la Compagnie AIR/PARIS
a présenté un nouvel avenant à la convention collective pour
l'exploitation de la ligne PARIS-ROYAN-PARIS, pour la saison
1975 (28 Juin au 6 Septembre)

L'appareil utilisé est d'une capacité de 56 places.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le projet d'avenant n° 3 proposé,

DECIDE :

- de conclure un avenant n° 3 à la Convention avec la Société
AIR-PARIS pour la saison d'été 1975, le montant de la subvention
à verser par la VILLE DE ROYAN étant plafonné à 70 014 FR T.T.C.
(SOIXANTE DIX MILLE QUATORZE FRANCS)

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation
à signer ledit avenant .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. Les Membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD

APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 30 JUIL. 1975
Le Sous-Préfet.
Pour le Sous-Préfet en congé
Le Sous-Préfet de Sainte-

G. MOYON





A LA CONVENTION DE LA LIGNE AERIENNE
PARIS/ROYAN/PARIS

Le présent Avenant a pour but de définir les modifications de service en regard aux articles de la Convention signée :

ENTRE Monsieur Guy TETARD , Premier Adjoint au Maire de Royan
Représentant le Maire de la Ville de Royan

D'UNE PART,

ET

La Compagnie AIR/PARIS S. A. dénommée ci-après le transporteur, représentée par le Directeur de s Programmes Mr BOUQUET.

D'AUTRE PART,

ARTICLE I - DEFINITION DU SERVICE -

Inchangé.

ARTICLE II - FREQUENCES ET HORAIRES -

Acompter du 28 Juin 1975, le service sera assuré aux fréquences et horaires définis en Annexe I.

ARTICLE III - CAPACITE DE TRANSPORT -

L'appareil utilisé sera un HS-748 d'une capacité de 56 sièges.
AIR-PARIS réservera à chaque service deux fois 15/56ème de l'avion.

ARTICLE IV - TARIF -

Le Transporteur appliquera les tarifs qui auront été homologués, sur sa proposition, par le S. G. A. C.

ARTICLE V - DISPOSITIONS FINANCIERES -

Chaque mois, un compte d'exploitation provisoire sera établi par AIR-PARIS et le déficit éventuel sera versé sous quinzaine suivant la réception par la ville de ROYAN à AIR-PARIS.

Le montant de cette subvention sera plafonné à 70 014, 00 Frs T.T.C pour l'année 1975.

.../...

Le compte d'exploitation définitif sera établi en Septembre et il sera procédé à un apurement immédiat.

ARTICLE VI - PARTICIPATION D'AUTRES COLLECTIVITES -

Inchangé.

ARTICLE VII - ACTION COMMERCIALE -

Inchangé.

ARTICLE VIII - DUREE -

Inchangé.

ARTICLE IX - RESILIATION -

Inchangé.

ARTICLE X - DENONCIATION AMIABLE OU DENONCIATION UNILATERALE

Inchangé.

ARTICLE XI - ATTRIBUTION DE COMPETENCE - LITIGES -

Inchangé.



APPROUVÉ

RUCHEFRI-S-MER, le 30 JUIL. 1975

Le Sous-Préfet.
Pour le Sous-Préfet en congé
Le Sous-Préfet de Saintes

G. Moyon
G. MOYON
VILLE DE ROYAN
Le Maire

Fait à TOURS, le 12 Juin 1975

LE TRANSPORTEUR
Le Directeur des Programmes



Pour le maire
Le premier adjoint:

Guy Tétard
~~M. DE LIPKOWSKI~~
Guy TÉTARD

J.P. Bouquet
M. J. P. BOUQUET



- ANNEXE -

I

FREQUENCES ET HORAIRES -

Itinéraire : PARIS/ROYAN/PARIS

IO/IJ 581	HORTU	IO/IJ 582
08.00	d PARIS a (Orly-Ouest)	18.40
Q. sf Dim. du 28/6 au 6/9/75		Q. sf Sam. du 29/6 au 7/9/75
10.05	a ROYAN d	16.30